

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 31 janvier 1969.

N° EE-186

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 223 du 18 avril 1968, proposant un accord entre nos deux Gouvernements pour modifier la convention relative à certaines stations de radiodiffusion de la bande normale (AM) avant le lever du soleil. Le Gouvernement du Canada accepte la proposition contenue dans votre Note et j'ai l'honneur de confirmer que votre Note et la présente réponse, faisant foi en langues française et anglaise, constitueront un accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui entrera en vigueur à compter de la date de la présente réponse.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

MITCHELL SHARP

Son Excellence Monsieur Harold F. Linder,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,
Ottawa.